GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
18 NOV. 2004
DEPOT N° 31351

PROJET DE CONTRAT D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Société **PagesJaunes** , Société Anonyme, au capital de 55.757.922 euros, ayant son siège social 7 avenue de la cristallerie 92317 Sèvres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 552 028 425, représentée par M.Michel DATCHARY, son Directeur Général,

Ci-après dénommé "L'APPORTEUR"

D'UNE PART,

ET :

04P6270

La Société **NEDIF** , Société Anonyme au capital de 38.115 euros, ayant son siège social 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sévres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 444 212 955., représentée par M. Jean Claude PELTIER, administrateur,

Ci-après dénommée "LE BENEFICIAIRE"

D'AUTRE PART

-

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

-

EXPOSE

-

Les dirigeants des Sociétés **PagesJaunes** et **NEDIF** ont porté à la connaissance de leurs Conseils d'Administration respectifs un projet d'apport par **PagesJaunes** de la branche complète et autonome d'activité constituée par l'édition des annuaires et de leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement des sites internet, l'édition des annuaires Pages Pro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé Quidonc et la régie d'Europages, au profit de la Société **NEDIF**.

A l'effet de réaliser l'opération d'apport partiel d'actif, les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés qu'ils représentent, ont établi le présent contrat qui a pour objet de déterminer la consistance et la rémunération de la branche complète et autonome d'activité apportée à **NEDIF** par **PagesJaunes**.

Cette opération est placée sous le régime juridique des scissions.

Auparavant, il est rappelé les caractéristiques principales de la Société apporteuse et de la Société bénéficiaire de l'apport, les motifs et buts de l'apport, les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération et les méthodes d'évaluation retenues.

I – CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

A – Société PagesJaunes

La Société **PagesJaunes** est une société Anonyme, au capital de 55.757.922 Euros, ayant son siège social 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sévres. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 552 028 425.

Elle a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins.
- Le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services et plus de sites internet ou intranet.

- La collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature

- Toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer.

- Toutes opérations de courtage, de transaction, de négociation, et généralement toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou annexes.

- La prise par tout moyen sans exception, ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

La Société **PagesJaunes** est un holding détenant les filiales et participations du groupe Pages Jaunes.

B – Société NEDIF

La société **NEDIF** est une société anonyme au capital de 38.115 euros, ayant son siège social 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sévres. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 444 212 955.

II – LIENS ENTRE LES DEUX SOCIETES

LIENS EN CAPITAL :

NEDIF est une société détenue à 100 % par **PagesJaunes**.

DIRIGEANTS COMMUNS :

Monsieur Michel DATCHARY est Directeur Général de PagesJaunes et Président Directeur Général de NEDIF.

III – MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Les motifs et buts qui ont incité les dirigeants de chacune des deux sociétés PagesJaunes et Nedif à envisager cette opération d'apport d'actif résultent de la réflexion entamée par PagesJaunes en vue d'une réorganisation destinée à améliorer le fonctionnement de ses structures.

Cette réorganisation est notamment motivée par les éléments suivants :

- Séparer les fonctions administratives (appelées communément les fonctions « corporate ») des fonctions opérationnelles. Ceci devrait permettre aux équipes opérationnelles de se concentrer sur leurs missions principales (commerciales, conquête de clients, amélioration de marges, etc) et aux équipes administratives d'assurer plus spécifiquement et plus efficacement les missions corporate, de direction et de contrôle des différentes entités du groupe PagesJaunes (stratégie, relations avec les investisseurs, juridique, veille réglementaire et marques, financement et trésorerie, communication, etc.) ;

- d'éviter une éventuelle confusion de l'activité PagesJaunes France avec les autres filiales ;

- de donner à PagesJaunes une flexibilité supplémentaire à long terme pour faciliter la réalisation d'éventuelles opérations nouvelles (même si aujourd'hui la politique d'acquisition de PagesJaunes demeure inchangée par rapport à ce qui a été annoncé lors de son introduction en bourse en juillet 2004).

Par ailleurs il est rappelé que cette structure organisationnelle a déjà fait ses preuves au sein du Groupe France Télécom et chez d'autres annuairistes européens.

IV – COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION – DEVOLUTION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE APPORTEUSE – DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

A- COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les Sociétés **PagesJaunes** et **NEDIF** ont utilisé pour établir les conditions de l'opération, des états comptables arrêtés à la date du 31 décembre 2003, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les comptes de la Société **PagesJaunes** ont été arrêtés par le directoire du 5 mai 2004 et ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2004.

Les comptes de la Société **NEDIF** ont été approuvés le 22 avril 2004 par l'associé unique.

B – DATE D'EFFET :

Les deux sociétés décident que l'apport objet des présentes sera réalisé avec effet rétroactif au 1er janvier 2004.

C- DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les deux Sociétés sont convenues de créer les actions nouvelles de la Société **NEDIF** à jouissance du 1er janvier 2004.

V – METHODES D'EVALUATION RETENUES

La valeur globale de l'apport a été déterminée sur la base d'une approche multi-critères comprenant l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels, les multiples de sociétés comparables et la valeur boursière de la société PagesJaunes.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : APPORT PARTIEL – ELEMENTS APPORTES

VALEUR DE L'APPORT

1.1. La Société **PagesJaunes** apporte à la Société **NEDIF**, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté pour la société **NEDIF** par M. Jean Claude Peltier, les éléments constituant la branche complète et autonome de l'activité relative à l'édition des annuaires et de leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement des sites internet, l'édition des annuaires Pages Pro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé Quidonc et la régie d'Europages, telle que cette branche d'activité existera au jour où l'apport partiel se réalisera par l'accomplissement de la dernière des conditions suspensives.

Cette branche d'activité correspond à l'ensemble des activités opérationnelles de la Société PagesJaunes, et donc au segment « PagesJaunes en France » décrit dans le Document de base enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 juin 2004 sous le numéro I. 04-104.

A. ACTIF APPORTE

- **Immobilisations incorporelles**

Les **immobilisations incorporelles** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe A** jointe au présent contrat. Elles comprennent un fonds de commerce (Pages i) ainsi que l'ensemble des marques, modèles et graphismes ; logiciels d'applications ; immobilisations incorporelles en cours, de la société **PagesJaunes** au 31/12/2003.
2.541.301,58 euros.

- **Immobilisations corporelles**

Les **immobilisations corporelles** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe B** jointe au présent contrat. Elles comprennent l'ensemble des installations techniques, matériels et outillages de production ; agencements et installations ; matériel de transport ; matériel informatique et de bureau ; immobilisations corporelles en cours, de la société **PagesJaunes** au 31/12/2003.
13.777.152,77 euros.

- **Immobilisations financières**

Les **immobilisations financières** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe C** jointe au présent contrat. Elles comprennent essentiellement des prêts aux salariés de la société **PagesJaunes** ainsi que les dépôts et cautionnements de la société **PagesJaunes** au 31/12/2003.
1.012.175,86 euros.

- **Stocks et en-cours**

Les **stocks et en-cours** apportés comprennent les éléments décrits en **annexe D** jointe au présent contrat. Ils comprennent le stock de papiers et les en-cours de fabrication de la société **PagesJaunes** au 31/12/2003.
6.660.315,00 euros.

- **Avances et acomptes**

Les **avances et acomptes versés sur commandes** apportés s'élèvent à **6.469.246,63 euros**.

- **Créances d'exploitation**

Les **créances d'exploitation** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe E** jointe au présent contrat. Elles comprennent essentiellement les créances clients de la société **PagesJaunes** au 31/12/2003.
394.625.484,03 euros.

- **Créances diverses**

Les **créances diverses** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe F** jointe au présent contrat.
98.059,53 euros.

- **Valeurs mobilières de placement - Disponibilités**

Les **valeurs mobilières de placement et disponibilités** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe G** jointe au présent contrat.
341.427.686,05 euros.

- **Comptes de régularisation**

Les **comptes de régularisation** (charges constatées d'avance) apportés s'élèvent à **21.032.205,14 euros.**

Enfin, l'actif apporté comprend également un fonds de commerce formé par :

- la clientèle, le nom commercial, l'enseigne, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la société PagesJaunes et se rapportant à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité apportée ;

- le bénéfice et la charge de tous contrats, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la société PagesJaunes en vue de lui permettre l'exploitation de son activité ci-dessus tant en France qu'à l'étranger et le droit de se dire successeur de l'apporteur vis-à-vis de tous les clients, fournisseurs, sous-traitants, ainsi que l'ensemble du " fichier clients " et l'achalandage y attachés. La liste des principaux contrats nécessaires à l'exploitation de la branche autonome d'activité apportée figure en **annexe H** au présent contrat ;

- le bénéfice et la charge de tous baux et autres contrats concernant l'immobilier, et notamment les locaux situés 7 avenue de la cristallerie 92317 Sèvres Cedex ;

- le bénéfice et la charge de toutes autorisations d'exploitation et autres autorisations et permis administratifs ;

- les marques et logos et leurs extensions à l'international, les noms de domaine et les brevets visés en **annexe I** au présent contrat ;

- la documentation technique et commerciale ;

- le savoir-faire relatif à l'activité définie ci-dessus ;

- tous les éléments d'une façon générale, utilisés au sein de la société PagesJaunes pour cette activité ;

Ce fonds de commerce est évalué à : 3.959.321.134,36 euros.

B. PASSIF APPORTE

- **Provisions pour risques**

Les **provisions pour risques** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe J** jointe au présent contrat.
11.677.517,00 euros.

- **Provisions pour charges**

Les **provisions pour charges** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe K** jointe au présent contrat.
15.566.609,29 euros.

- **Dettes financières**

Les **dettes financières** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe L** jointe au présent contrat.
13.730.747,75 euros.

- **Dettes d'exploitation**

Les **dettes d'exploitation** apportées comprennent les éléments décrits en **annexe M** jointe au présent contrat. Elles comprennent essentiellement les dettes fournisseurs et factures non parvenues, ainsi que les dettes fiscales et sociales de la société **PagesJaunes** au 31/12/2003.
Evaluées à 247.259.972,56 euros.

- **Dettes diverses**

Les **dettes diverses** apportées s'élèvent à **1.391.784,09 euros.**

- **Comptes de régularisation**

Les **comptes de régularisation** (produits constatés d'avance) apportés s'élèvent à **452.338.130,26 euros.**

C. ACTIF NET A APPORTER

Par conséquent, la valeur de l'actif net apporté par la société **PagesJaunes** est de :

-	actif apporté	**4.746.964.760,95** euros
-	passif apporté	**741.964.760,95** euros
	soit un actif net de	**4.005.000.000** euros

1.2 – Déclarations

1.2.1 – Déclarations générales

Monsieur DATCHARY , ès qualités, déclare que :

ORIGINE DE PROPRIETE

1° La Société **PagesJaunes** est propriétaire de la branche complète et autonome d'activité pour l'avoir créée, à l'exception des activités éditoriales antérieurement exercées par le SNAT qui lui ont été apportées par France Télécom en juin 2000.

2° Les éléments apportés ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti. S'il se révélait des inscriptions, la Société **PagesJaunes**, s'engage à en rapporter la main levée dans un délai de 2 mois.

3° La Société **PagesJaunes** n'a jamais été en état de liquidation ou de redressement judiciaire et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de suspension provisoire des poursuites ni d'un règlement amiable.

Les pièces comptes archives et dossiers de la société **PagesJaunes** se rapportant à la branche d'activité apportée feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la société **NEDIF** : ces documents seront tenus à la disposition de la société **NEDIF** pendant une période de trois ans à compter de la réalisation de l'apport.

Les chiffres d'affaires hors taxes et résultats opérationnels courants réalisés au titre de l'exploitation de la branche d'activité apportée ont été les suivants pour les trois derniers exercices :

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel *
2001	743,9	274,6
2002	797,6	311,1
2003	847,5	367,2

* REAA (Résultat d'Exploitation Avant Amortissements)
Source : Document de base enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 juin 2004 sous le numéro I. 04-104.

1.2.2. – Renonciation au privilège du vendeur et à l'action résolutoire :

La Société **PagesJaunes** déclare se désister purement et simplement de tous privilèges et de toutes actions résolutoires pouvant lui profiter sur les biens apportés pour garantie de toutes les charges et conditions imposées à la Société bénéficiaire.

En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit, en tous greffes ou autres bureaux, toutes dispenses et décharges étant données à cet effet.

La Société **NEDIF** fera son affaire de tous contacts que cette société jugera utile de prendre avec les tiers afin de porter le présent apport à leur connaissance, assurer l'opposabilité de la transmission des biens apportés et, de façon générale, de régler toutes questions liées à cet apport.

Article 2 : CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

La présente cession est consentie et acceptée aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et en outre, aux conditions suivantes que les soussignés s'obligent à exécuter et accomplir :

1. Le Bénéficiaire:

prendra possession des biens apportés et droits apportés au titre du présent apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport. Elle sera alors considérée comme en étant propriétaire depuis le 1er janvier 2004, date d'effet de l'apport décidée par les deux sociétés.

Jusqu'à la date de réalisation de l'apport, la société **PagesJaunes** continuera de gérer avec les mêmes principes règles et conditions que par le passé, l'ensemble des biens et droits apportés. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la société **NEDIF**.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er janvier 2004 concernant les biens apportés seront considérés comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et au profit de la société **NEDIF**.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société **NEDIF**, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1er janvier 2004.

A cet égard, le représentant de la Société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1er janvier 2004, et qu'il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

2.2 Charges et conditions générales de l'apport

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes que la Société **NEDIF** s'oblige à accomplir et exécuter :

1 La Société **NEDIF** prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, y compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où tout se trouvera, à la date de la réalisation de l'apport sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2 La Société **NEDIF** sera subrogée dans le bénéfice de tous droits ainsi que dans le bénéfice et la charge de tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous abonnements quelconques. Elle supportera le coût des primes et redevances y afférents, et les frais éventuels des avenants à établir ou les résiliera à ses frais. Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société **PagesJaunes.**

Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet des apports ci-dessus.

Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

3 La Société **NEDIF** sera substituée à la Société apporteuse dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés. Elle aura, après la réalisation définitive de la présente convention, tout pouvoir pour, au lieu et place de **PagesJaunes** et relativement aux biens à elle apportés, intenter ou poursuivre toutes actions

judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues à la suite de ces actions et décisions, compromettre et/ou se désister.

4 Conformément à la Loi, les contrats de travail en cours avec les membres du personnel ayant un statut de droit privé de **PagesJaunes** affectés à l'exploitation de la branche d'activité apportée se poursuivront avec la Société **NEDIF**.

5 De son côté, la Société **PagesJaunes** s'oblige à fournir à la Société **NEDIF** tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission de biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

La Société **PagesJaunes** s'oblige également à première réquisition de la Société **NEDIF** à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

La Société **PagesJaunes** s'oblige, encore, à remettre et à livrer à la Société **NEDIF** aussitôt après la réalisation définitive des présents apports tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Concernant les marques, logiciels et noms de domaine cédés,

Le bénéficiaire aura le droit d'entreprendre ou de reprendre à ses risques et profits toutes actions ayant les marques et/ ou noms de domaine pour objet à raison d'actes de contrefaçon antérieurs ou postérieurs à la présente cession. A cet effet, le bénéficiaire est subrogé par l'apporteur dans toutes ses actions en cours à la date de la cession.

Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des dossiers des marques et des noms de domaine cédés qui lui ont été remis et qu'il a étudiés. Spécialement, il reconnaît avoir pris connaissance des recherches d'antériorité qui ont été effectués lors des dépôts.

L'apporteur s'oblige à communiquer au cessionnaire les dossiers des marques et des noms de domaine susdésignés et à procéder à la signature de tous actes ou formalités relatifs au transfert de ces éléments cédés du fonds de commerce.

L'apporteur s'oblige également à transférer au bénéficiaire le bénéfice des actions en justice ayant pour objet des actes de contrefaçon, à charge pour le bénéficiaire d'en assurer la charge.

Article 3 : REMUNERATION DES APPORTS DE LA SOCIETE

Les apports qui précèdent sont consentis et acceptés moyennant l'attribution à **PagesJaunes** de 267 000 000 actions nouvelles de la Société **NEDIF** créées à titre d'augmentation de son capital social, dans les conditions ci-après.

3.1 – Création des actions nouvelles

3.1.1 – Augmentation de capital de la Société NEDIF

En contrepartie de l'apport ci-dessus désigné évalué à 4.005.000.000 euros, il sera attribué à **PagesJaunes** 267 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros chacune, émises au prix unitaire de 15 euros, entièrement libérées, de la Société **NEDIF**, qui seront émises par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

La Société **NEDIF** augmentera ainsi son capital d'une somme de 4.005.000.000 euros pour le porter de 38.115 euros à 4.005.038.115 euros.

3.1.2 – Création des actions nouvelles

Ces 267 000 000 actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2004, date d'ouverture de l'exercice en cours de la Société **NEDIF**. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

Sous réserve des dispositions figurant ci-après à l'article « REGIME FISCAL », les actions nouvelles seront négociables à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société **NEDIF** ayant approuvé le présent apport.

Article 4 : CONDITIONS SUSPENSIVES

L'apport partiel d'actif qui précède et l'augmentation de capital de la Société **NEDIF** qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société **NEDIF** des apports de la Société **PagesJaunes** qui lui sont consentis au titre du présent projet d'apport

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société **PagesJaunes** de l'apport de la branche complète et autonome d'activité

- Etablissement d'un rapport d'un ou plusieurs commissaires aux apports comportant appréciation de la valeur dudit apport et des avantages particuliers éventuels.

A défaut de réalisation avant le 31 décembre 2004 des conditions qui précédent, la présente convention d'apport sera considérée comme nulle, sans indemnité de part ni d'autre.

Article 5 – REGIME FISCAL

5.1 Dispositions Générales

Rétroactivité

Conformément aux dispositions de l'article IV.B. du présent contrat d'apport, l'opération prendra effet le 1er janvier 2004.

Les parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires générés depuis le 1er janvier 2004 par l'exploitation de l'activité apportée par PagesJaunes seront inclus dans les résultats imposables de la société NEDIF.

En application de ce qui précède, NEDIF prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours, tant à raison de sa propre activité que des activités de PagesJaunes qui lui sont apportées, depuis le 1er janvier 2004.

Engagements déclaratifs généraux

Les représentants des sociétés **PagesJaunes** et **NEDIF** obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes impositions et taxes résultant de la réalisation définitive des présentes opérations, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

5.2 Impôt sur les sociétés

Les soussignés, ès qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, déclarent que :

- les parties à l'apport relèvent l'une et l'autre du régime fiscal des sociétés de capitaux,

- le présent apport sera placé sous le bénéfice des dispositions des articles 210A et 210 B du Code Général des Impôts, conformément au courrier du Bureau des Agréments de la Direction Générale des Impôts en date du 28 octobre 2004.

- les apports seront transcrits chez **NEDIF** sur la base de leur valeur réelle chez **PagesJaunes**.

En conséquence, Monsieur Jean Claude Peltier, ès qualités, engage expressément NEDIF à respecter les prescriptions réglementaires ou légales à cet égard, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions de PagesJaunes dont l'imposition a été différée chez PagesJaunes ;
- à se substituer à la société PagesJaunes pour la réintégration des plus-values dont l'imposition a été différée chez cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société PagesJaunes au 31 décembre 2003 (article 210 A-3.c. du Code Général des Impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I. ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société PagesJaunes, à la date de prise d'effet de l'apport partiel d'actif ; à défaut, à comprendre dans les résultats de l'exercice en cours le profit correspondant à la

- différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscale, dans les écritures de PagesJaunes.

Par ailleurs, les Sociétés PagesJaunes et NEDIF s'engagent à accomplir, au titre du présent accord, les obligations déclaratives prévues par l'article 54 septies I et II du Code Général des Impôts.

Enfin, la Société PagesJaunes s'engage à conserver pendant trois ans les titres NEDIF remis en contrepartie de l'apport.

A ce titre, par un courrier en date du 22 septembre 2004 adressé au Bureau des Agréments de la Direction Générale des Impôts, Michel Datchary, Président du Directoire de Pages Jaunes a attesté que PagesJaunes prendrait l'engagement de conserver pendant trois ans les titres NEDIF ainsi reçus par voie d'apport et s'engagerait, pour le calcul des plus-values ultérieures de cession afférente à ces titres, à se référer à la valeur fiscale des biens apportés à NEDIF par PagesJaunes.

5.3 Taxe sur la valeur ajoutée

A – Disposition liminaire

NEDIF sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la société PagesJaunes relatifs aux activités apportées.

B – Biens immobiliers

S'agissant des biens immobiliers apportés susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la TVA immobilière, PagesJaunes et NEDIF déclarent que leur transfert dans le cadre du présent apport, sera réputé inexistant pour l'application des dispositions de l'article 257-7° du Code Général des Impôts.

En outre, les représentants des sociétés PagesJaunes et NEDIF déclarent entendre bénéficier des dispositions de l'article 210-III de l'annexe II audit code et de l'instruction administrative n°3 D-81 du 18 février 1981. NEDIF s'engage, en conséquence, à effectuer l'ensemble des régularisations de déduction auxquelles aurait été tenue PagesJaunes si elle avait poursuivi l'exploitation des biens concernés. NEDIF s'engage en outre à satisfaire aux obligations déclaratives correspondantes.

C - Biens mobiliers d'investissement

L'apport partiel d'actif emportant transmission d'une universalité totale de biens entre deux assujettis redevables de la TVA, les représentants des sociétés PagesJaunes et NEDIF déclarent qu'ils entendent se prévaloir des dispositions de l'instruction administrative n° 3-A-6-90 du 22 février 1990 qui exonère de TVA la cession de biens mobiliers d'investissement dans le cadre de la transmission universelle de biens dès lors que le bénéficiaire continue la personne du cédant.

En outre, les parties indiquent qu'elles souhaitent bénéficier des dispositions de l'article 210-III de l'annexe II au Code Général des Impôts.

En conséquence, NEDIF s'engage expressément :

- à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans le présent apport, conformément à l'article 261.3.1°-a du Code Général des Impôts ;

- à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au Code Général des Impôts qui auraient été exigibles si PagesJaunes avait continué à utiliser les biens apportés.

NEDIF notifiera ce double engagement au service des impôts dont elle relève, par déclaration établie en double exemplaire.

D - Biens autres que les biens mobiliers d'investissement

En ce qui concerne les immobilisations autres que les biens mobiliers d'investissement, la société NEDIF s'engage à effectuer ultérieurement, s'il y a lieu, les régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. auxquelles la société PagesJaunes aurait dû procéder si elle avait continué à utiliser les biens. La société NEDIF adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire du présent engagement (D. adm. 3D 1411 du 1er mai 1990).

5.4 Droits d'enregistrement

Les signataires déclarent, ès qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, que le présent apport sera rémunéré exclusivement par des titres de la société **NEDIF** et qu'il sera soumis aux dispositions de droit commun au regard des droits d'enregistrement.

Dès lors, le présent apport donnera lieu au paiement du seul droit fixe de 230 euros prévu à l'article 817-I du Code Général des Impôts.

Les parties précisent que le passif transféré, d'un montant de 741 964 760,95 € mentionné à l'article 1.1.B. ci-dessus, s'impute en totalité sur l'actif circulant (Stocks et en-cours, Avances et acomptes, Créances d'exploitation, Créances diverses, Valeurs mobilières de placement et Disponibilités) soit 749 280 791,24€.

5.5. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Le présent apport partiel d'actif étant placé sous le régime fiscal de faveur prévu, en matière d'impôts sur les sociétés, par l'article 210 B du Code Général des Impôts, le transfert d'activité induit par la présente opération n'entraînera pas de déblocage anticipé des droits des salariés résultat des accords de participation en vigueur chez PagesJaunes.

NEDIF s'engage en effet à se substituer à PagesJaunes pour l'application de l'ordonnance n°86-1134 du 21 octobre 1986 relative à la participation des salariés transférés en application des dispositions de l'article L-122-12 du Code du Travail.

Les salariés de PagesJaunes continueront, en particulier pour 2004, à bénéficier à la fois dans le montant et dans les conditions de versement des accords de Participation et d'Intéressement en vigueur à la date de signature du présent contrat d'apport.

5.6. Taxes annexes

Au regard des taxes annexes, NEDIF sera subrogée dans les droits et obligations de PagesJaunes, en ce qui concerne les dispositions légales relatives à :
- la participation des employeurs à l'effort de construction,
- la participation des employeurs à la formation professionnelle continue,
- la taxe d'apprentissage,
- la contribution sociale de solidarité des sociétés.

5.7. Taxe professionnelle, année 2004.

La société PagesJaunes demeure redevable de la taxe professionnelle pour l'année entière calculée sur la base des éléments existant au 31 décembre 2002, en application de l'article 1478 I du CGI.
PagesJaunes s'engage, en application de l'article 1477 II.b. du CGI, à informer le service des impôts du changement d'exploitant avant le 1er janvier 2005.

NEDIF s'engage à fournir une déclaration provisoire avant le 1er janvier 2005 conformément à l'article 1477 II a du CGI.

Article 6 : DISPOSITIONS DIVERSES

6.1 – Formalités

- La Société **NEDIF** remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués par la Société.

- Le présent projet d'apport partiel d'actif sera publié, conformément à la Loi.

 Les oppositions, s'il en survient, seront portées devant le Tribunal de Commerce compétent qui en règlera le sort.

- La Société **NEDIF** fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires dans toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les éléments apportés.

- Le cas échéant, la Société **NEDIF** fera également son affaire personnelle des significations qu'elle pourrait devoir faire conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

6.2 – Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront lieu les présentes, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société **NEDIF** ainsi que son représentant l'y oblige.

6.3 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause ès qualités élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

6.4 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait en cinq exemplaires,

A Sèvres, le 10 novembre 2004

PagesJaunes
Représentée par M. Michel Datchary

NEDIF
Représentée par M. Jean Claude Peltier

Annexe A : Immobilisations incorporelles (valeurs nettes au 31/12/2003)

Immobilisations incorporelles	**€ 2.541.301,58**
- Fonds de commerce	€ 401.447,23
- Pages i	€ 401.447,23
- Marques, modèles, graphismes	€ 20.613,01
- Logiciels d'applications	€ 1.801.152,84
- Immobilisations en cours	€ 318.088,50

Annexe B : Immobilisations corporelles (valeurs nettes au 31/12/2003)

Immobilisations corporelles	**€ 13.777.152,77**
- Terrains	€ 0,00
- Constructions	€ 0,00
- Autres immobilisations corporelles	€ 12.565.126,61
- Installations techniques, matériels et outillages de production	€ 378.232,15
- Agencements et installations	€ 3.440.758,84
- Matériel de transport	€ 377.550,84
- Matériel informatique et bureautique	€ 8.368.584,78
- Informatique	€ 6.802.876,55
- Mobilier de bureau	€ 1.565.708,23
- Immobilisations en cours	€ 1.212.026,16

Annexe C : Immobilisations financières (valeurs nettes au 31/12/2003)

Immobilisations financières	**€ 1.012.175,86**
- Autres titres immobilisés	€ 15.395,06
- Participation à l'effort de construction	€ 15.395,06
- Prêts	€ 408.818,93
- Prêts sédentaires VRP	€ 28.740,39
- Prêts actions France Télécom	€ 377.628,80
- Prêts CE	€ 2.449,74
- Dépôts et cautionnements	€ 587.961,87
- Loyers	€ 557.611,98
- Cautionnements	€ 30.349,89

Annexe D : Stocks et en-cours (valeurs nettes au 31/12/2003)

Stocks et en-cours	**€ 6.660.315,00**
- Fabrication	€ 3.958.000,00
- Stocks de papiers	€ 2.702.315,00

Annexe E : Créances d'exploitation (valeurs nettes au 31/12/2003)

Créances d'exploitation	**€ 394.625.484,03**
- Créances clients	€ 354.773.127,28
- Fournisseurs – AAR	€ 2.205.641,94
- Fiscales	€ 15.074.674,02
- Etat TVA	€ 14.828.463,04
- Etat produits à recevoir	€ 246.210,98
- Sociales	€ 22.572.040,79
- Comptes de personnel	€ 17.243.728,61
- Organismes sociaux	€ 5.328.312,18

Annexe F : Créances diverses (valeurs nettes au 31/12/2003)

Créances diverses	**€ 98.059,53**
- Subventions à recevoir	€ 7 899,00
- Remboursement Sogecap	€ 44 612,11
- Autres débiteurs divers	€ 45 548,42

Annexe G : Valeurs mobilières de placement et disponibilités (valeurs nettes au 31/12/2003)

Valeurs mobilières de placement et disponibilités	**€ 341 427 686,05**
- Bons de capitalisation	€ 11 600 173,94
- Disponibilités	€ 329 827 512,11
- dont Banque - CCP – caisse	€ 97 232,35
- dont Prêt et avance FT	€ 329 730 279,76

Annexe H : Liste des principaux contrats nécessaires à l'exploitation de la branche autonome d'activité apportée

Ces contrats sont décrits dans les sections 4.5. et 4.6.2. du Document de base enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 juin 2004 sous le numéro I. 04-104. Ils appartiennent à deux catégories :

1. Contrats avec le groupe France Télécom (section 4.5. du Document de base)

a) Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires
b) Convention de régie publicitaire relative à l'Annuaire et à PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique
c) Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique
d) Conventions de trésorerie
e) Baux et conventions de sous-location
f) Accords d'intéressement et de participation
g) Conventions d'assistance
h) Engagement de non-concurrence

2. Contrats d'approvisionnement et contrats industriels

a) Achat de papier : accords cadre conclus par France Télécom avec UPM Kymmene France, Holmen Paper AB, Kruger, Norske Skog Canada, Katahdin Paper Company et M Real France et dont bénéficie la société PagesJaunes
b) Impression : contrats avec Imprimerie Nationale (France), EINSA (Espagne), RR Donnelley UK Directory (Royaume-Uni) et Elanders Tryckeri AB (Suède)
c) Distribution : contrats avec Adrexo, Spass Diffusion, Intra Muros Communications et Solys
d) Accès aux données annuaires : outre la convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires conclue avec France Télécom (Cf. ci-dessus), conventions avec T.Systems, Tiscali, Kaptech, Louis Dreyfus Communication, 9 Télécom Entreprises, MFS.Communication, Estel, UPC Phone Systems & Network, Afone

Annexe I

Liste des principales marques

MARQUE	PAYS	N° D'ENREGISTREMENT	DATE DE DEPOT	TITULAIRE	CLASSES
Demandez, c'est trouvé (dénominative)	France	01 3 100 753	17/05/01	PagesJaunes	09, 16, 35, 38, 41, 42
Demandez, c'est trouvé (annuaire et cycliste)	France	01 3 103 158	25/05/01	PagesJaunes	09, 16, 35, 38, 41, 42
LES PAGES BLANCHES (dénominative)	France	1 710 556	06/12/01	PagesJaunes	16, 38
LES PAGES PRO (dénominative)	France	02 3 153 335	13/03/02	PagesJaunes	09, 16, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43
Pages Pro (semi figurative sur fond blanc)	France	03 3 220 359	11/04/03	PagesJaunes	09, 16, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43
Pages Pro (semi figurative sur fond bleu)	France	03 3 220 356	11/04/03	PagesJaunes	09, 16, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43
PagesJaunes (semi figurative sur fond blanc)	France	02 3 192 140	04/11/02	PagesJaunes	09, 16, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43
PagesJaunes (semi figurative sur fond jaune)	France	03 3 235 816	10/07/03	PagesJaunes	09, 16, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43

MARQUE	PAYS	N° D'ENREGISTREMENT	DATE DE DEPOT	TITULAIRE	CLASSES
Pagesjaunes.fr (dénominative)	France	02 3 142 481	18/01/02	PagesJaunes	09, 16, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43
PLAN RESTO (dénominative)	France	00 3 011 879	03/03/00	PagesJaunes	09, 16, 38, 41, 42
QUIDONC (dénominative)	France	98 725 735	31/03/98	PagesJaunes	09, 16, 35, 38, 42
QUIDONC (semi figurative)	France	03 3 216 899	24/03/03	PagesJaunes	09, 16, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43
RUES COMMERCANTES (dénominative)	France	00 3 030 307	25/05/00	PagesJaunes	09, 16, 38, 41
Page de couverture Annuaire imprimé PagesJaunes	France	03 3 254 957	04/11/03	PagesJaunes	09, 16, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43

Principaux noms de domaine

Radical	.com.fr	.com	.org	.fr	.biz	.info	.net	Registrar	Registrant
32-88				■					
lespagesblanche		■			■	■			
les-pages-blanche		■			■	■			
lespagesblanches	■		■	■	■	■	■	NORDNET	PAGES JAUNES
les-pagesblanches	■	■	■	■	■	■	■	NORDNET	ODA
lespages-blanches	■	■	■	■			■	NORDNET	ODA
les-pages-blanches	■	■	■	■	■	■	■	NORDNET	PAGES JAUNES
lespagesi		■							
les-pagesi		■							
lespagesjaune					■	■			
les-pages-jaune		■			■	■			
lespagesjaunes	■		■	■	■	■	■	NORDNET	PAGES JAUNES
les-pagesjaunes	■	■	■	■	■	■	■	NORDNET	ODA
lespages-jaunes	■	■	■	■			■	NORDNET	ODA
les-pages-jaunes	■		■	■	■	■	■	NORDNET	PAGES JAUNES
lespagesjaunesinternet	■	■	■				■	NORDNET	PAGES JAUNES
les-pagesjaunesinternet	■								
lespages-jaunesinternet	■								
les-pages-jaunesinternet	■								
lespagesjaunes-internet	■								
les-pagesjaunes-internet	■								
lespages-jaunes-internet	■								
les-pages-jaunes-internet	■	■							
lespagesmarques	■	■	■	■			■	NORDNET	PAGES JAUNES
les-pagesmarques	■	■	■				■	NORDNET	ODA
lespages-marques	■	■	■				■	NORDNET	ODA
les-pages-marques	■	■	■	■			■	NORDNET	PAGES JAUNES
lespagespro		■	■	■	■	■	■	NORDNET	PAGES JAUNES
les-pagespro	■	■	■	■			■	NORDNET	ODA
lespages-pro	■	■	■				■	NORDNET	ODA
les-pages-pro	■	■	■	■	■	■	■	NORDNET	PAGES JAUNES
lespagespros	■	■			■	■			
les-pages-pros		■			■	■			
lespagesrestaurant	■	■	■				■	NORDNET	ODA
les-pagesrestaurant	■	■	■				■	NORDNET	ODA
lespages-restaurant	■	■	■				■	NORDNET	ODA
les-pages-restaurant	■	■	■				■	NORDNET	ODA
lespagesrestaurants	■	■	■				■	NORDNET	ODA
les-pagesrestaurants	■	■	■				■	NORDNET	ODA

| | | |

pagejaune-internet	NORDNET	ODA
page-jaune-internet	NORDNET	ODA
pagemarque	NORDNET	ODA
page-marque	NORDNET	ODA
pagepro		pagepro.net
page-pro	NORDNET	ODA
pagerestaurant	NORDNET	ODA
page-restaurant	NORDNET	ODA
pagerestaurants	NORDNET	ODA
page-restaurants	NORDNET	ODA
pageresto	NORDNET	ODA
page-resto	NORDNET	ODA
pagesblanches	NORDNET	PAGES JAUNES
pages-blanches	NORDNET	PAGES JAUNES
pagesi		
pages-i		
pagesjaunes		Les Pages Jaunes Francophones
pages-jaunes		PAGES-JAUNES.NET
pagesjaunesinternet	NORDNET	PAGES JAUNES
pages-jaunesinternet	NORDNET	ODA
pagesjaunes-internet	NORDNET	ODA
pages-jaunes-internet	NORDNET	PAGES JAUNES
pagesmarques	NORDNET	PAGES JAUNES
pages-marques	NORDNET	PAGES JAUNES
pagesmel		
pagesminitel	NORDNET	PAGES JAUNES
pages-minitel	NORDNET	PAGES JAUNES
pagespro		SALESSE, OLIVIER
pages-pro	NORDNET	PAGES JAUNES
pagespros	NORDNET	Pages Jaunes
pages-pros	NORDNET	Pages Jaunes
pagesrestaurant	NORDNET	ODA
pages-restaurant	NORDNET	ODA
pagesrestaurants	NORDNET	ODA
pages-restaurants	NORDNET	ODA
pagesresto	NORDNET	ODA
pages-resto	NORDNET	PAGESJAUNES
pagestourisme		
pagesvilles		
planresto	NORDNET	ODA
plan-resto	NORDNET	ODA
planrestos	NORDNET	ODA

| | | |

Annexe M : Dettes d'exploitation (valeurs au 31/12/2003)

Dettes d'exploitation	**€ 247.259.972,56**
- Dettes fournisseurs	€ 32.041.255,32
- Factures non parvenues	€ 69 082 387,48
- Clients créditeurs	€ 574 348,91
- Dettes fiscales	€ 74 742 648,98
- TVA à payer	€ 11 927 332,55
- TVA collectée sur ventes	€ 54 549 859,14
- TVA collectée sur produits divers	€ 1 419 885,44
- TVA collectée sur DVA	€ 345 537,09
- TVA collectée sur FAE	€ 1 788 677,52
- TVA sur AAR	€ 455 805,07
- TVA collectée sur autres produits	€ 12 449,88
- Retenue à la source	€ 1 816,00
- FPC	€ 794 666,73
- Taxe d'apprentissage	€ 604 949,24
- Participation effort de construction	€ 589 228,32
- Versement non emploi handicapés	€ 320 000,00
- Taxe professionnelle	€ 830 000,00
- Contribution soc. Solidarité	€ 1 102 442,00
- Dettes sociales	€ 70 819 331,87
- Comptabilité sociale	€ 72 047,35
- Subrogation IJ maladie	€ 137 855,43
- Incapacités maladie	€ 42 719,34
- Comité d'entreprise	€ 93 343,26
- Retenues chèques déjeuners	€ 108 878,04
- Oppositions sur salaires	€ 6 756,87
- Participation des salariés	€ 27 961 616,42
- Primes objectifs	€ 927 161,81
- 13e mois	€ 616 027,68
- Rémunération directoire	€ 6 861,00
- Provision sur congés payés	€ 8 502 825,28
- Provision pour intéressement divers	€ 811 310,93
- Provision pour VRP divers	€ 70 200,00
- Provision pour prime vacances	€ 1 297 650,41
- Provision pour com sédentaires	€ 812 000,00
- Provision pour com VRP	€ 2 927 000,00
- Provisions diverses	€ 183 125,00
- Provision pour intéressement	€ 6 648 589,14
- Organismes sociaux	€ 14 473 909,14
- Charges sociales provisionnées	€ 5 119 454,77